



Arrêt maladie pendant période de reclassement

Par **Vacances71**, le **28/09/2017** à **22:38**

Bonjour, je suis reconnue inapte par le médecin du travail pour maladie non professionnelle (syndromes anxio-dépressifs réactionnels) à mon poste, mais pas pour travailler dans l'entreprise depuis le 7 septembre 2017, la DRH m'a informé ce jour être dans l'impossibilité de me reclasser, et envisage donc un licenciement. Je viens de lire sur votre forum qu'un arrêt maladie peut être prescrit pendant cette période d'attente. Puis-je présenter un arrêt maladie 3 semaines après la visite de reprise? Le motif de l'arrêt peut-il être le même que lors des précédents arrêts? Sachant que mon arrêt de travail a pris fin le 14/11/2016, que j'ai suivi une formation dans le cadre d'un CIF du 14/11/2016 au 07/07/2017. A l'issue de cette formation j'ai posé tous les congés dont je disposais soit jusqu'au 06/09/2017. Compte tenu de ma situation, un arrêt de travail est-il possible? Je vous remercie par avance des réponses que vous apporterez à mon questionnement. Cordialement,